



APPEL À PROJET 2024

Installation d'une boîte à lire dans votre commune

Le Sigidurs propose d'accompagner six communes de son territoire dans la mise en place d'une boîte à lire

Réservé aux communes de moins de 5000 habitants



Contexte de l'appel à projet

Souvent lus qu'une seule fois, les livres prennent la poussière sur les étagères alors qu'ils n'ont pas vocation à être des objets à usage unique. Dans un rapport de WWF publié en 2019*, il est estimé que la durée de vie médiane d'un livre papier vendu neuf est de 10 ans et que la part de **livres jetés** dans les **ordures ménagères** s'élève jusqu'à **63 000 tonnes par an**.

De nouvelles **solutions de réemploi / de seconde vie** méritent ainsi d'être développées et le **don** et **partage** apparaissent aujourd'hui comme des alternatives efficaces. Ainsi, depuis l'année 2021, le Sigidurs a accompagné 7 communes dans l'installation d'une boîte à lire.



Une boîte à lire, c'est quoi ?

- Il s'agit d'un mobilier urbain, basé sur le partage et l'échange, installé dans un lieu ouvert au public qui est accessible à toutes et à tous.
- L'objectif étant de permettre à la population de déposer des livres et / ou de récupérer ceux mis à disposition et ce librement.
- En plus des aspects de solidarité et de convivialité, la boîte à lire permet d'offrir une seconde vie aux ouvrages.



*Rapport 2019 WWF, « Vers une économie plus circulaire dans le livre ? »



Nature de l'accompagnement

Dans le cadre du projet, un accompagnement personnalisé sera proposé afin d'atteindre une gestion efficace et pérenne de la boîte à lire.

Le Sigidurs s'engage à :

- Accompagner et conseiller votre commune en organisant des temps d'échange aux étapes clefs du projet (lancement, bilan, actions à mettre en place...)
- Livrer une boîte à lire accompagnée d'une charte d'utilisation destinée aux administrés ;
- Céder la boîte, sa gestion et sa responsabilité à votre commune par le biais d'une convention ;
- Participer à l'inauguration de la boîte en sensibilisant la population au réemploi et à la réduction des déchets.



Montage de l'équipe projet

La constitution d'une équipe au sein de votre collectivité est nécessaire afin de garantir le succès de votre projet. Celle-ci permettra de suivre le projet, d'identifier et mobiliser les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs établis.

Votre équipe doit être composée à minima des personnes suivantes :

- un membre de l'équipe de direction ;
- un membre du conseil municipal ;
- un membre du service Voirie / Environnement / Cadre de vie ;
- un membre du service Affaires sociales ou de l'action culturelle.

Vous aurez la possibilité de convier d'autres acteurs et/ou services si vous l'estimez nécessaire au bon déroulement du projet.

Un chef de projet devra être identifié. Il sera en charge du pilotage du projet au sein de votre structure et sera l'interlocuteur privilégié du Sigidurs.

Il est conseillé, si possible d'avoir un membre de l'équipe des Services Techniques de la ville dans l'équipe



Calendrier 2024*

	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Août	Sept	Oct	Nov	Dec
Dépôt des candidatures	■									
Notification des communes lauréats		■								
Réunion de lancement / présentation			■							
Livraison de la boîte / Travaux si nécessaires				■	■	■				
Inauguration de la boîte							■	■		
Phase d'observation / accompagnement								■	■	■

*Le calendrier est donné à titre indicatif, il pourra être adapté fonction des disponibilités du Sigidurs et des communes accompagnées.



Sélection des candidatures

► Les critères d'évaluation sont :

- Le nombre de boîtes à lire existantes sur la commune ;
- La proposition d'un ou plusieurs lieux d'installation adéquats pour la boîte ;
- La constitution de l'équipe projet ;
- Les actions réalisées par la commune sur la prévention/réduction des déchets ;
- Les actions envisagées pour valoriser la boîte et susciter l'intérêt des habitants ;
- Les actions de suivi envisagées pour une bonne utilisation de la boîte par les habitants ;

► Comité de sélection des dossiers

Un comité constitué d'élus et d'agents du Sigidurs sélectionnera les dossiers sur la base des caractéristiques précédemment définies et annoncera, les communes lauréates.

► Modalités de candidature

Le dossier de candidature devra impérativement comprendre toutes les informations demandées et être renseigné via le formulaire en ligne disponible sur www.sigidurs.fr ou envoyé par courriel (à l'adresse ci-dessous) :

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Nicolas COSTELLA

Chargé de sensibilisation

☎ 06.49.59.28.89

✉ nicolas.costella@sigidurs.fr

**DATE LIMITE DES
CANDIDATURES :
22 mars 2024**